TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE FFH 2009

« Seuls les athlètes ayant réalisé les minima A ou D entre le 01/01 et le 07/06/2009 pourront participer au Championnat de France Elite »

Je suis qualifié aux Championnats de France Elite si

Je réalise les minima « A »
> 900 pts

Lors de meetings ou compétitions officielles FFA déclarés au préalable à la Commission Fédérale.

Lors de rencontres internationales sous l'égide de l'IPC.

J'adresse le formulaire d'engagement à la Commission Fédérale d'Athlétisme dans les 48h après la réalisation du minima **« A ».**

Mon club devra confirmer mon engagement avant la date limite fixée par le présent règlement.

Je réalise les minima « D »
> 780 points séniors
> 700 points – 23 ans

Lors des championnats régionaux FFH.

Lors des journées organisées sous l'égide du Comité Régional FFH.

Je suis automatiquement qualifié mais mon club devra confirmer mon engagement avant la date limite fixée par le présent règlement.

Qualification exceptionnelle

Elle doit être justifiée, adressée par le représentant du club à la Commission Fédérale et être accompagnée d'un chèque de 100€. La caution sera restituée si la demande de qualification est validée et que l'athlète termine dans les 8 premiers.
La demande non validée ne pourra donner lieu à un remboursement.

Désengagement

Adresser le formulaire de désengagement par courrier, mail ou fax à la Commission Fédérale **8 jours** avant le Championnat de France
Motif valable = sans pénalité **Sans motif valable = pénalité de 75€**
Seuls les cas de force majeure (blessure…) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif

Pénalités

Un athlète qualifié ne se présentant pas le jour de la compétition ou bien qu'ayant confirmé ne participe pas aux Chpts de France se verra infliger une pénalité de 75€ par épreuve pour laquelle, officiellement engagé, il ne s'est pas désengagé.
Tout engagement tardif, accepté, sera pénalisé d'une somme égale à 75€.